

de s'adresser à la Chambre des communes, quand il se trouve dans une pareille situation. En Angleterre, celui qui n'a pu, à cause de la guerre, bénéficier d'un brevet, expose au tribunal les circonstances en cause; si le tribunal le juge opportun, il lui accorde un délai pour l'exploitation exclusive de ce brevet. Il y aurait lieu de modifier notre loi des brevets afin qu'elle embrasse les cas de ce genre. Voilà pourquoi je prétends qu'il serait dans l'intérêt de la Chambre et du pays de renvoyer cette question à une commission parlementaire, plutôt que de rejeter la demande de façon aussi dictatoriale et sans examen convenable.

M. l'ORATEUR: Comme l'heure réservée aux bills d'intérêt privé et public est écoulée, la Chambre reprendra l'étude de la question antérieure.

LE BUDGET

DÉBAT SUR L'EXPOSÉ BUDGÉTAIRE ANNUEL DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'examen de la motion de l'honorable M. Abbott (ministre des Finances) demandant que Monsieur l'Orateur quitte le fauteuil afin que la Chambre se forme en comité des voies et moyens, ainsi que des propositions d'amendement de M. Macdonnell (Muskoka-Ontario) et de sous-amendement de M. Coldwell.

M. T. J. BENTLEY (Swift-Current): Monsieur l'Orateur, je regrette que le ministre des Finances (M. Abbott) ne soit pas à son siège. En effet, à l'exemple de tous les honorables députés qui m'ont précédé, et dont plusieurs sont des orateurs brillants et redoutables, j'aurais voulu lui offrir mes compliments, si modestes qu'ils puissent être, au sujet de la façon admirable dont il a présenté son exposé. Les félicitations qui lui ont été adressées sont bien méritées. Toutefois, lecture faite du budget, mes félicitations se rapportent donc plutôt à la forme qu'au fond de son exposé. Tout comme les autres honorables députés de notre groupe qui ont déjà pris la parole, je suis vivement déçu de ce que renferme l'exposé budgétaire et je regrette aussi certaines omissions fort importantes, sur lesquelles porteront surtout mes remarques.

Le budget favorise les riches, en une année où ces derniers grossissent leurs fortunes et où les pauvres s'enfoncent davantage dans le dénuement. Il vient directement à l'encontre de la promesse que le Gouvernement avait faite d'instaurer un ordre nouveau, au bénéfice de la masse des citoyens producteurs et laborieux du Canada. Il y a un peu plus d'un an le ministre de la Justice (M. Ilesley), alors ministre des Finances, avait annoncé

à la Chambre que la Commission des prix et du commerce en temps de guerre avait autorisé les fabricants canadiens d'instruments aratoires à majorer leurs prix de 12½ p. 100. Exprimant son avis et celui des fonctionnaires supérieurs du ministère de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre, il a prétendu que si les sociétés étaient privées de la majoration, leurs bénéfices pourraient fléchir au point d'abandonner ce genre d'affaires. Or, un an plus tard, nous constatons que la Massey-Harris Company a réalisé en 1946, déduction faite de tous les impôts, les bénéfices nets les plus élevés de toutes les années depuis 1929. De plus, le capital d'exploitation de la société a été porté de \$23,869,000 en 1941 à \$31,470,000 en 1946.

Le très hon. M. ILSLEY: Les chiffres que cite l'honorable député s'appliquent-ils au chiffre d'affaires de la société dans le monde entier ou au Canada seulement?

M. BENTLEY: Cet état est fourni par la Massey-Harris et comprend, je suppose, toutes les transactions.

Le très hon. M. ILSLEY: Dans le monde entier?

M. BENTLEY: J'imagine. Cela ne change rien au fait qu'une augmentation des prix n'était pas nécessaire au Canada, puisque le chiffre global d'affaires de la société était encore passablement élevé. Il semble que le ministre et ses fonctionnaires se soient trompés et je ne puis qu'en conclure que l'inexactitude de leurs prévisions découle de leur empressément à protéger le droit des puissants capitalistes à s'enrichir aux dépens de la classe laborieuse.

L'hon. M. ABBOTT: C'est verser assez à fond dans la démagogie.

M. BENTLEY: Je m'appuie sur le bilan publié par la société Massey-Harris elle-même. Peu importe qu'elle ait vendu ses machines à Tombouctou ou au Canada, elle n'en a pas moins réalisé des bénéfices. On affirmait qu'elle n'aurait pas à fermer ses portes et, à l'époque, j'ai dit ce que j'en pensais aussi catégoriquement que je le fais ce soir.

Le très hon. M. ILSLEY: Je crois que les chiffres qu'a cités l'honorable député sont un bilan général du chiffre d'affaires global de la société. Les bénéfices indiqués ne proviennent pas surtout des exportations mais des machines produites dans d'autres pays.

M. BENTLEY: La société n'en a pas moins réalisé des bénéfices; les faits essentiels n'en sont pas modifiés. Je n'ai rien à redire contre les interruptions, mais je ne dispose que de quelques minutes tandis que les ministres peuvent parler indéfiniment.